

UNE AUTRE HAITI EST POSSIBLE:

ISSUES VERS UNE SORTIE DE CRISE

COORDINATION HAITI-EUROPE

Septembre 2007

CONTENU :

INTRODUCTION	3
I.- HAÏTI 2007 : LES GRANDES TENDANCES	3
1.1.- LES TENDANCES POLITIQUES :	3
1.1.1.- Rupture de digues et avènement d'une nouvelle citoyenneté 1986 – 2007	3
1.1.2.- Lenteur et difficultés pour moderniser le système politique	4
1.1.3.- Instabilité politique, récurrence des conflits, omniprésence de la communauté internationale	4
1.2.- LES TENDANCES SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL :	5
1.2.1.- Dégradation du marché du travail	5
1.2.2.- Détérioration des conditions d'existence de la population	6
1.2.3.- Difficultés pour articuler des politiques publiques	6
1.3.- PERSPECTIVES POUR UNE SORTIE DE CRISE	7
II.- LES AXES PRIORITAIRES DE PLAIDOYER	8
2.1.- SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ALTERNATIVES ECONOMIQUES	8
2.1.1.- Caractéristiques de l'insécurité alimentaire pour les années 2000 à 2007	8
2.1.2.- Que faire en Haïti face à l'insécurité alimentaire galopante?	9
2.2.- EDUCATION POUR TOUS ET EGALITÉ DE CHANCES EN DÉBUT DE SCOLARISATION.	11
2.2.1.- La Situation actuelle de l'éducation en Haïti	11
2.2.2.- Participation des mouvements associatifs	13
2.2.3.- Impératifs pour le respect du droit à l'éducation en Haïti	13
2.3.- DROITS HUMAINS ET DROITS DES FEMMES:	14
2.3.2.- Une crise de citoyenneté séculaire :	15
2.3.2.- Un système judiciaire en faillite	16
III.- APPEL À L'UNION EUROPEENNE	18
La Sécurité Alimentaire et Alternatives Economiques	18
Education Pour Tous et Egalité de chance	18
Les Droits Humains et les Droits des Femmes:	19

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'initiative « Coordination Europe-Haïti / CoE-H », une délégation de sept membres, représentants-es de 53 ONG haïtiennes a réalisé une tournée plaidoyer en Europe, en novembre 2004. L'objectif de cette mission était de repositionner Haïti sur la scène publique et politique européenne. Leur message, « Une autre Haïti est possible », a reçu un certain écho auprès des différentes institutions et également au niveau de la société civile Européenne. La création, plus tard, de la Coordination Haïti-Europe / COH-E, participe du suivi de cette initiative et a pour mission conjointe avec la CoE-H, de poursuivre et de consolider les acquis de 2004. Ces organisations se sont données comme objectif la création d'un espace associatif et de concertation entre les différents partenaires de la CoE-H et l'élaboration de revendications communes vis-à-vis des acteurs nationaux et internationaux.

Depuis, des avancées timides ont été réalisées en Haïti. Elles concernent notamment le rétablissement de l'ordre constitutionnel avec les élections 2006 et l'aménagement d'un environnement plus sécuritaire. Mais parallèlement le pays s'est vu progressivement dépossédé de sa souveraineté et les marges de manœuvres autonomes du gouvernement considérablement réduits.

En 2007, les ONG Haïtiennes et les mouvements de base en Haïti, à travers une nouvelle délégation, reviennent auprès des institutions et de la société civile européenne avec des propositions claires, devant stimuler les réflexions sur les politiques et programmes de développement menés en Haïti.

« Une Haïti est possible » est encore l'ultime conviction qui anime tous les acteurs et actrices des mouvements populaires et démocratiques en Haïti qui luttent pour l'édification d'une société plus juste et la construction d'un état souverain, capable de garantir à tous et à toutes la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturelles.

I.- HAÏTI 2007 : LES GRANDES TENDANCES

1.1.- LES TENDANCES POLITIQUES :

1.1.1.- Rupture de digues et avènement d'une nouvelle citoyenneté 1986 – 2007

Les grandes masses traditionnellement exclues se sont affirmées sur la scène politique en nouveaux sujets directement actifs, ils ont investi l'espace électoral pour exprimer leurs desideratas. Le vote de la constitution, les élections avortées de novembre 1987, celles de décembre 1990 puis les élections présidentielles de 2006 sont autant d'actes posés qui montrent que le peuple haïtien veut aussi bien assumer ses droits individuels que ses droits politiques.

Cette nouvelle réalité a redéfini de manière fondamentale le champ politique. Désormais la classe politique et les secteurs dominants doivent composer avec cet électorat majoritaire. La citoyenneté haïtienne s'est donc affirmée dans une dynamique d'organisation, de reconstruction de la société civile haïtienne.

Les demandes sociales exprimées portent en avant des revendications que l'on pourrait regrouper en deux grandes catégories. Celles réclamant les droits politiques : - participation à la gestion de la politique publique - liberté de parole, de réunion, d'association - exercice effectif de la justice ; et celles qui portent sur les droits sociaux : travail, santé, éducation, logement, transport.

1.1.2.- Lenteur et difficultés pour moderniser le système politique

Il se pose en Haïti désormais l'urgente nécessité de moderniser le système politique et de construire les mécanismes de participation de la population à la vie politique du pays.

De 1986 à nos jours des avancées ont été faites :

- La Constitution de 1987 a proposé comme élément alternatif les espaces de collectivités territoriales. Depuis, les CASECs et les ASECs, toutes les fois qu'ils sont nommés restent proches de la population, de leurs communautés. Cet état de fait représente une évolution positive, si l'on se réfère aux structures militaro-macoutes contrôlés par les chefs de section qui oppriment le peuple haïtien.
- Dans le cadre de la décentralisation, les mécanismes ont été prévus pour le renouvellement du personnel politico administratif qui gère à l'échelle local les appareils de l'Etat. Mais ce personnel demeure inopérant et ne dispose ni des moyens financiers, ni des moyens techniques, ni des conseils politiques pour agir efficacement.
- Des efforts timides ont été aussi effectués par des candidats aux postes électifs qui se sont munis d'organisations dotées d'un minimum de structure afin de s'assurer une base sociale.
- Dans la conjoncture récente, les partis politiques ont signé un accord de trêve et un gouvernement pluriel a été formé

Cependant, on n'assiste véritablement à aucune réforme sérieuse sur le plan politique. Les partis politiques ne se sont pas donnés les moyens pour rentrer dans un processus d'institutionnalisation et n'ont pas construit non plus des espaces politiques leur permettant de participer à l'organisation de la vie politique dans le pays. Ils n'ont pas fait à la nation des propositions de plans et projets en ce qui a trait à la modernisation du système politique Haïtien. Ils se montrent jusqu'à présent incapable de porter en avant un projet d'intégration nationale qui prend en compte les aspirations des secteurs majoritaires qui aujourd'hui encore demeurent insatisfaits, frustrés et sans perspective.

Du côté de l'Etat, il n'y a pas encore des efforts substantiels pour assainir, remanier et consolider les appareils, gérer avec efficacité et équité les ressources dans le cadre de la déconcentration et de la décentralisation. Sur le plan judiciaire aucune réforme n'a été faite en vue de garantir l'accès de la population à la justice.

La sortie de crise politique se profile à l'horizon sous forme de consolidation d'une démocratie plus que restreinte (replâtrage du système politique traditionnel et exclusif qui conserve en essence ses principales caractéristiques.)

1.1.3.- Instabilité politique, récurrence des conflits, omniprésence de la communauté internationale

L'instabilité politique de ces deux dernières décennies matérialise cette recherche de la société haïtienne vers un nouvel équilibre que certains veulent amener vers un replâtrage du système politique traditionnel et que d'autres poussent vers la réalisation d'une nouvelle légitimité sociale et politique.

La perpétuation de la crise exacerbe les problèmes sociaux et politiques qui deviennent plus complexes. Des conflits larvés réapparaissent parce que fondamentalement ils n'ont pas été résolus. Ils apparaissent sous forme de polarisation politique. Les confrontations enregistrées en 1991 et 2004 ont été toutes les deux douloureuses pour le pays : En 1991, les secteurs défavorisés ont été les principales victimes : 5000 morts, 300.000 déplacés à travers le pays, l'exil vers les Etats Unis de 30.000 dirigeants des mouvements

sociaux. En 2004, on assiste plutôt à des actes de vandalisme et de banditisme et cette fois ci, la bourgeoisie, les couches moyennes privilégiées aussi bien que les couches défavorisées ont été les principales cibles de ces actes d'agression.

Ces conflits provoquent aussi des vagues d'émigration massive des couches moyennes. Près de deux millions de cadres, de techniciens, d'ouvriers ont quitté Haïti de Duvalier à nos jours. Plus de 30.000 cadres haïtiens se sont établis en Amérique du Nord entre 2000 et 2006. Les conséquences sont lourdes pour le pays qui désormais a de la difficulté pour renouveler le personnel au sein des appareils de l'Etat, développer le secteur des services.

L'équilibre politique trouvé en 2007 s'appuie sur la légitimité du gouvernement élu et le consensus entre les partis politiques. Cet équilibre demeure fragile parce que d'une part les institutions qui régulent la vie politique et juridique n'ont pas été réhabilitées, de l'autre, les disparités demeurent criantes. Il n'y a pas une prise en compte des droits économiques, des droits sociaux des secteurs majoritaires et donc pas de recherche d'équilibre social.

La communauté internationale, à travers la MINUSTAH, les grandes agences de coopération ou de financement et les ONGs étrangères d'exécution, est présente sur tout le territoire. Parfois de manière discrète mais dans certains cas de manière arrogante, elle cherche à influencer les orientations à prendre. Ses actions ont été souvent perçues comme de l'ingérence et n'aident pas à traiter en profondeur les problèmes posés dans cette transition. Elles n'accompagnent pas suffisamment le renforcement des institutions du pays telles que le système judiciaire, la police, le pouvoir législatif, les structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat. Les récents acquis en matière de sécurité sont fragiles et nécessitent d'être pris en charge par des forces nationales, véritables garants de la sécurité publique sur une base durable.

1.2.- LES TENDANCES SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL :

1.2.1.- Dégradation du marché du travail

L'économie haïtienne se caractérise par une baisse de la productivité, identifiable dans plusieurs secteurs :
1- un fort déclin de l'agriculture : la part de la production nationale dans l'offre alimentaire globale ne cesse de régresser : dans les années 80, elle était de 80 %, puis passait à 50 % en 2000 et 42 % en 2007.

Ce déclin est dû principalement aux conditions économiques de production : faible niveau d'outillage, insécurité de tenure, très faible accès au crédit et libéralisation commerciale. L'agriculture haïtienne subit de plein fouet la concurrence de produits alimentaires importés.

Cette baisse du poids relatif de l'agriculture, n'est pas associée à une relance de l'emploi dans les autres secteurs de l'économie. La majorité des agents se retrouvent dans des activités économiques informelles.

2- L'informalisation de l'économie : les emplois informels non agricoles représentent 45% de l'emploi total en 2000. Ils sont en grande partie exercés par les femmes dans le petit commerce. On assiste à une extension et saturation du secteur informel urbain.

3- l'emploi formel est devenu marginal : il contribue à moins de 15% à l'emploi total. L'économie formelle montre jusqu'à date une capacité presque nulle d'absorption de l'offre de travail des ménages. Le chômage ouvert est de 7,3% mais le **sous-emploi** est massif.

Tant dans le secteur agricole que dans l'emploi informel urbain, la durée du travail varie fortement ainsi que les revenus qu'il procure, souvent de manière très irrégulière.

1.2.2.- Détérioration des conditions d'existence de la population

La faiblesse des revenus provenant de l'agriculture paysanne et du secteur informel est un facteur contraignant. Près de la moitié de la population souffre de l'insécurité alimentaire. De plus la précarité des infrastructures économiques de base : eau, électricité, transport se fait lourdement sentir dans la vie au quotidien.

Les indicateurs sociaux sont alarmants. En l'an 2000, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a augmenté de 74 à 80 pour mille naissances, le taux de mortalité maternelle est passé de 457 à 523 pour 100.000 naissances. L'espérance de vie a baissé en passant de 55 à 53,3 ans. En ce qui a trait à l'éducation, le taux d'analphabétisme des adultes est évalué à 52%, le taux net de scolarisation primaire à 64%, environ un demi-million d'enfants restent exclus du système éducatif. Près de 250.000 enfants vivent en situation de domesticité, plus de 10.000 sont des enfants des rues.

L'aide internationale est octroyée depuis 15 ans à Haïti sous forme d'aide d'urgence et d'aide humanitaire. Cette aide a contribué à réduire la dégradation sociale. Mais les effets négatifs sont aussi importants : L'Etat s'est affaibli et a perdu encore plus les capacités d'être le planificateur stratégique du développement national. Une logique d'assistanat commence à s'installer.

Du côté de la société civile haïtienne, des efforts continus sont faits pour le respect des droits économiques et sociaux. Dans le pays, des idées démocratiques et de changement social ont été très fortement agitées. Des initiatives économiques et sociales qui partent d'un effort massif et relativement organisé du peuple haïtien ont vu le jour : un mouvement coopératif est constitué. Les acteurs de la société civile issus des couches pauvres construisent des écoles communautaires, des dispensaires. Cependant les structures d'organisations impulsées par les acteurs sociaux font montre de fragilité. Les mécanismes pour un interface avec l'état ne sont pas encore établis.

L'introduction des citoyens dans de nouveaux courants économiques et sociaux devient une question cruciale et une obligation aussi bien pour l'Etat que la société civile haïtienne.

1.2.3.- Difficultés pour articuler des politiques publiques

Les différents gouvernements qui se sont succédés au cours de ces vingt dernières années ont tendance à aborder la question de la croissance du pays sans tenir compte de l'amélioration des conditions socio économiques de la population (éducation de base, formation professionnelle, santé...), du développement des infrastructures économiques telles qu'eau potable et courante, électricité, transport.

Ils n'apportent pas non plus de réponses face à l'absence d'un cadre institutionnel, juridique et légal qui garantirait le respect des droits sociaux. Les institutions telles que le Ministère des affaires sociales, le bureau du travail, l'OFATMA, l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA), le Conseil National des Coopératives (CNC)...etc. sont réduites à leur plus simple expression. Leurs recommandations n'ont aucun caractère contraignant.

La vie économique et sociale de l'ensemble du pays est généralement rythmée par les affaires et la politique politicienne. On est réellement loin des préoccupations de développement humain.

Dans la conjoncture récente, sur le plan social, l'actuel gouvernement durant la deuxième année a entrepris quelques initiatives telles que : la présentation officielle des stratégies Nationales d'Actions d'Education pour tous, Le Ministère de l'agriculture par l'intermédiaire de la Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire « CNSA » nourrit la bonne intention d'élaborer, à partir d'un processus participatif où seraient impliqués de larges secteurs sociaux, le Plan National de Sécurité Alimentaire. La présidence a mis en place la « Commission Présidentielle pour la réforme de la justice ».

1.3.- PERSPECTIVES POUR UNE SORTIE DE CRISE

L'impératif du moment est de trouver l'accord de tous les secteurs sociaux autour d'un programme de transition démocratique qui définit clairement les premiers pas vers l'instauration d'un ordre démocratique reposant sur la justice sociale et l'intégration nationale.

Au niveau politique, l'Etat haïtien, les formations politiques, et les mouvements sociaux doivent prendre les dispositions afin d'élaborer et appliquer un plan de démocratisation du système politique contenant les points essentiels sur : la réhabilitation de l'Etat vers un Etat stratège, de droit et de service ; l'institutionnalisation des partis politiques, les mécanismes pour garantir la participation politique de la population haïtienne.

Sur le plan institutionnel, juridique et légal, l'actuel gouvernement devrait présenter à la nation : 1- Le programme de réforme judiciaire qui garantit une justice indépendante, non discriminatoire pour tous les citoyens, citoyennes. 2- Les plan et programme de professionnalisation du corps de police. 3- Un cadre institutionnel et légal définissant les rapports entre la société civile, les communautés et l'état telles que la loi cadre sur les associations, une nouvelle loi sur les coopératives, la refonte de la loi de 1996 sur la décentralisation afin d'intégrer des aspects garantissant la participation. 4- Un programme de réhabilitation de toutes les institutions appelées à réguler les rapports de travail, à garantir le respect des droits sociaux.

Concernant le développement économique et social, Un programme de démarrage économique et social devrait être mis sur pied permettant d'élever le revenu moyen des ménages haïtiens afin d'arriver à l'élimination de la pauvreté absolue. La stratégie doit allier la croissance et la redistribution de façon à rendre plus équitable la répartition des revenus et réduire drastiquement l'incidence de la pauvreté absolue.

Cette stratégie exige à la fois

- une consolidation des secteurs nationaux de production tournée vers le marché local et la dynamisation des secteurs orientés vers l'exportation ;
- une articulation de la vie des communautés locales et des collectivités territoriales avec la vie juridique, politique, économique du pays
- La canalisation des actions économiques et sociales menées par les forces vives de la nation et leur intégration dans des stratégies de démarrage économique. Les axes prioritaires porteraient sur 1- la restructuration de l'économie paysanne, 2- l'appui à un niveau de formalisation de l'emploi dans le secteur informel, 3- l'aménagement d'un cadre institutionnel pour soutenir le développement du mouvement coopératif, 4- l'aménagement du territoire avec comme priorités la restructuration des quartiers populaires, l'accès des communautés aux services sociaux de base : éducation, santé, eau potable, électricité...

II.- LES AXES PRIORITAIRES DE PLAIDOYER

2.1.- SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ALTERNATIVES ECONOMIQUES

La population haïtienne vit dans une insécurité alimentaire résultant de l'interaction de nombreux facteurs de nature structurelle exprimés par ordre d'importance - en termes de capacité d'accès à l'aliment, de marché, de disponibilité alimentaire, de faible articulation entre l'Etat et la société civile haïtienne.

2.1.1.- Caractéristiques de l'insécurité alimentaire pour les années 2000 à 2007

La majorité de la population haïtienne a une capacité d'accès limitée produits alimentaires de base. Les revenus que procurent l'agriculture familiale (50% de l'emploi total), l'emploi informel non agricole (45% de l'emploi total) et l'emploi formel devenu marginal avec un faible taux de 4,3% de l'emploi total, ne permettent pas aux ménages de satisfaire correctement leurs besoins alimentaires. Les groupes les plus vulnérables de la population allouent une importante proportion (64%) de leur maigre revenu à l'alimentation au détriment des autres besoins essentiels. La consommation per capita a tendance à diminuer chaque jour de plus en plus. C'est grâce aux transferts de la diaspora estimés en moyenne à huit cents millions de dollars par an que les familles haïtiennes arrivent à amortir les crises socio économiques.

D'un autre côté, **la disponibilité alimentaire est caractérisée par une croissance rapide des importations, une nette régression de la production agricole nationale.** Les importations alimentaires consomment aujourd'hui environ 80% des ressources générées par les exportations. Ces sorties de devises réduisent considérablement la marge de manœuvre stratégique du pays en matière d'allocation des ressources pour financer le développement et lutter contre l'insécurité alimentaire.

Cette forte dépendance résulte de la dégradation du secteur agricole en grande partie des effets de la politique commerciale de libéralisation appliquée dans les années 1980 qui favorisé une ouverture économique excessivement élevé. Les taux de taxation en douane des principaux produits agricoles importés sont passés du jour au lendemain de 50% à 3% Haïti demeure aujourd'hui le seul pays de la région qui pratique le tarif douanier le plus bas bien que la taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) soit appliquée aux importations alimentaires.

Ces programmes sont appliqués sans aucune stratégie de restructuration des différentes composantes du système économique afin de les dynamiser et d'augmenter la productivité. **Les conséquences sont catastrophiques.** Selon une étude de Christian Aid en 2004, plus de 831,900 agents économiques ont été directement affectées par les effets de ces mesures dans les secteurs du riz, du sucre, d'élevage de poulets qui sont les trois secteurs les plus importants pour un grand nombre d'agriculteurs pauvres. Une estimation prudente puisqu'elle n'inclut pas les secteurs connexes, tels que la production du maïs, les produits pour l'alimentation des animaux, le transport et la commercialisation.

Cette situation a contribué à augmenter la pauvreté, retarder le processus d'accumulation et entraver la croissance elle-même.

Aide d'urgence prolongée (15ans) et nécessité de redéfinir les espaces de responsabilités et d'obligations de la part de l'Etat, des ONGS et de la société civile haïtienne

Les programmes d'aide d'urgence mis en œuvre dans le pays depuis près de quinze ans, n'apportent pas non plus de réponses aux trois problématiques essentielles de la sécurité alimentaire, que sont le sous-

emploi, la grande pauvreté et l'exclusion sociale. Ajoutée à la crise politique, cette aide d'urgence prolongée a contribué à affaiblir l'Etat haïtien qui a presque perdu sa fonction d'être le planificateur stratégique du développement national.

En effet, la quasi majorité de la population n'a pas accès aux services sociaux de base :

- Plus de 70% des services administratifs et sociaux de base sont concentrés dans la région métropolitaine.
- En 1997, le taux net de scolarisation primaire était de 64%, environ un demi-million d'enfants restant exclus du système éducatif. Près de 200.000 enfants vivaient en situation de domesticité, plus de 10.000 étaient dans les rues. Le taux d'analphabétisme des adultes était évalué à 57, 24% en 2000.
- De 1995 à 2000, le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) augmentait de 74 à 80 par mille naissances tandis que le taux de mortalité maternelle s'élevait de 457 à 523 pour 100.000 naissances et l'espérance de vie diminuait pour passer de 55 à 53,3 ans.

Le dispositif d'appui constitué de projets de développement menés par les ONGs depuis quinze ans, ainsi que de l'aide alimentaire, constitue un palliatif qui, certes, contribue à la construction de nouveaux courants sociaux et le peuple haïtien aujourd'hui est très imbu de ses droits civils, politiques ainsi que de certains droits sociaux. d'utiles services mais entretient un système en bout de course. Il est toutefois important de souligner les réalisations des ONGs haïtiennes.

La population haïtienne a déjà pris conscience que l'éducation de base et la santé primaire sont des priorités. En témoigne l'intérêt croissant des acteurs de la société civile issus des couches pauvres pour l'accès aux services sociaux de base dans leur communauté. Les expériences de radios communautaires, d'écoles communautaires ont servi d'exemples et on joué un rôle de catalyseurs. Mais le moment est certainement venu en Haïti de réfléchir à des solutions susceptibles d'apporter une réponse pérenne en vue d'un dépassement de cette grande précarité socio économique dans laquelle vit le peuple haïtien.

Pour accélérer ce processus, une (re)construction des institutions publiques et de la société civile haïtienne s'avère nécessaire. Cette reconstruction devrait aider à définir les espaces de légitimité, de responsabilités et d'obligations de part et d'autres.

A ce stade, il faut donc la volonté politique pour transférer les pouvoirs de décision, les compétences, les ressources humaines et matérielles dans les régions et les communes de telle sorte que les initiatives citoyennes puissent s'incorporer comme force vive dans la construction nationale. Une déconcentration de l'administration publique allant vers la décentralisation effective s'avère aujourd'hui urgente tenant compte qu'à l'échelle locale, il manque tous les moyens nécessaires pour une mobilisation et valorisation du capital social des régions.

2.1.2.- Que faire en Haïti face à l'insécurité alimentaire galopante?

On ne peut parler de croissance et occulter l'impérieuse nécessité de redresser les conditions socio économiques précaires dans lesquelles évolue la grande majorité de la population haïtienne. Une réponse efficiente à l'insécurité alimentaire en Haïti réclame donc **l'adoption de stratégies mixtes qui contribuent à la réduction des disparités criantes**. Les principaux leviers d'interventions seraient :

- L'accessibilité aux services sociaux de base, et à la protection sociale pour la majorité de la population. A ce propos, il est à remarquer que tenant compte des caractéristiques de la répartition des richesses, la situation de grande pauvreté de la majorité de la population en Haïti, l'état haïtien doit rester propriétaire des entreprises publiques de services et dans certains cas octroyer des contrats de gestion privé.
- L'orientation de la politique d'investissement privé vers les activités intensives en main d'œuvre.

- La formalisation et la sécurisation des rapports entre les paysans fermiers ou locataires, les exploitants et les propriétaires.
- L'accessibilité au crédit tant en milieu rural qu'urbain de façon à atténuer l'effet des prêts usuriers sur les réserves des catégories de population à faibles revenus.

Il importe également de prioriser le **redressement, la restructuration et la protection du secteur agricole**. Ceci exige : la mise en place un cadre favorable au développement de l'agriculture et de l'économie rurale tenant compte que la croissance de la productivité agricole demeure l'une des principales façons de réaliser des progrès à court et à moyen terme en matière de réduction de la pauvreté ; et la recherche d'un maximum d'indépendance alimentaire pour assurer l'alimentation de la population haïtienne. Des mesures concrètes s'imposent en termes de :

- L'élaboration d'un cadre de référence et des orientations stratégiques pour le secteur agricole grâce à un plan national de sécurité alimentaire.
- L'augmentation des tarifs douaniers et une politique fiscale qui permettrait de capter des ressources financières pour le soutien à la production agricole.
- La préservation des ressources hydriques et l'irrigation systématique de toutes les terres potentiellement irrigable en Haïti.
- Le développement d'une politique de gestion des ressources naturelles favorisant la combinaison de cultures d'arbres fruitiers, de bois d'œuvre et de cultures vivrières d'espèces pouvant régénérer les terres afin de combattre l'érosion.
- La mise sur pied de programme de vulgarisation agricole qui s'inspire des méthodes actives d'autoformation et qui valorise les savoir faire paysans tout en introduisant de nouvelles connaissances aptes à aider à une meilleure organisation de la production et ou de la commercialisation.
- Le soutien effectif aux femmes agricultrices et commerçantes de façon à améliorer leur position dans le système de production, de commercialisation et au sein de leur ménage
- La restructuration d'un institut haïtien de coopérative indépendant de toutes formes de clientélisme qui aide les nombreuses associations paysannes à formaliser et rendre plus efficaces leurs organisations.
- Le développement d'un système de CABOTAGE pour relier les zones côtières (La Gonâve, La tortue, Il à Vache, Grand Anse) et les villes adjacentes.
- La restructuration des marchés par la mise en place des infrastructures adéquates et la promotion de centrales d'achat et de distribution qui achètent les produits entre les mains des paysans de façon à réduire le nombre de vendeurs.

Il faut également favoriser le **développement d'un secteur industriel qui assure une articulation entre secteur moderne et secteur informel**. La promotion de partenariat économique entre les producteurs paysans et les entrepreneurs du secteur privé formel, l'agro-industrie, devrait à titre d'exemple profiter de la productivité de l'agriculture et être en même temps un catalyseur de ce secteur travers l'aide technique.

Il faudrait aussi encourager les autres secteurs capables de générer un nombre important d'emplois et de réaliser des économies importantes de devises.

Le sous secteur des micro entreprises souvent appelé secteur informel devrait faire l'objet de l'attention de l'Etat, du secteur privé et des bailleurs de fonds internationaux avec pour triple objectifs de moderniser les équipements, d'assurer la formation technique et administrative et de faciliter l'accès au crédit afin d'atteindre une meilleure compétitivité des produits nationaux surtout d'un point de vue qualitatif dans les domaines de l'artisanat, de la confection vestimentaire, de l'ameublement, de la construction.

2.2.- EDUCATION POUR TOUS ET EGALITÉ DE CHANCES

Le système éducatif haïtien est dans un processus de réforme vieux de deux décennies. Cette réforme inachevée eut un apport considérable en termes de redéfinition du système et de promotion de la langue créole comme langue d'enseignement. Des objectifs primordiaux tels l'éradication de l'analphabétisme, l'éducation universelle et le développement de filières techniques et professionnelles, peinent encore.

Cinq ans après le lancement de la réforme, La Constitution haïtienne de 1987 reconnaît le droit à l'éducation comme un droit fondamental qui doit être garanti par l'Etat. Cet acquis résulte de grandes campagnes de mobilisations régionales et nationales et des luttes des mouvements sociaux en Haïti pour dénoncer le caractère élitiste du système et réclamer le droit à l'éducation.

Le système est aujourd'hui orienté par le Plan National d'Education et de Formation Professionnelle (PNEF) conçu en 1996. Celui-ci présente des lacunes de taille en termes de finalité de l'éducation et d'articulation avec la réalité socio-économique du pays. L'enseignement qui y est proposé ne contribue pas au développement social et économique des jeunes. L'alphabetisation et l'Education des adultes n'y sont pas développés ainsi que la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Toutefois, des progrès sensibles sont constatés en termes d'accès. La population scolarisée a augmenté de entre 23 et 25 %; le taux d'analphabétisme est passé de 57.24% en 2000 à 52% en 2004. Il est évident que cela est nettement insuffisant. Les mouvements associatifs, démocratiques et populaires ont prioritairement fortement investi dans l'éducation non formelle et l'éducation populaire.

Cette année, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a élaboré la Stratégie Nationale d'Action pour l'Education pour tous. Cette initiative, prévue pour 2002, fait partie du suivi des recommandations de Dakar et a été réclamée de manière soutenue par des organisations des mouvements démocratiques et populaires haïtiens. comme le Regroupement Education pour Tous et pour Toutes (REPT), membre de la Campagne Latino-américaine pour le Droit à l'Education (CLADE), L'Union Nationale des Normaliens Haïtiens (UNNOH) et la Confédération des éducateurs Haïtiens (CNEH).

La Secrétairerie d'Etat à l'Alphabetisation (SEA) a, de son côté, annoncé un projet de Campagne Nationale l'alphabetisation de 3,000.000 de personnes pour l'éradication de l'analphabétisme d'ici quatre années (2007-2010)

Des efforts ont certes été réalisés, cependant, il est pénible de constater que la situation de l'éducation dans notre pays est pour le moins critique et mérite des solutions immédiates et profondes.

2.2.1.- La Situation actuelle de l'éducation en Haïti

La situation de l'éducation en Haïti découle de phénomènes tant structurels que conjoncturels liés aux choix/réalités économiques et politiques du pays. Elle est surtout marquée par :

- l'exclusion d'une très grande partie de la population.

Cette exclusion se traduit par : un taux net de scolarisation est de 56. 37 % au niveau préscolaire, de 76 %, aux deux premiers cycles du niveau fondamental et de 22 % au 3^{ième} cycle du fondamental et au secondaire ; Le pourcentage d'enfants suragés-es varient de 72 à 85% pour les six premières années du

niveau fondamental. Plus d'un tiers des jeunes de 16 à 24 ans sont analphabètes alors que plus de 50 % de la population a moins de 20 ans. Un taux de fréquentation universitaire de 1,2%.

- La privatisation de fait de l'éducation et le manque d'investissements de l'Etat.

Les établissements scolaires appartiennent, à 92%, au secteur privé qui accueillent 85% de la population scolarisée. L'Etat assure moins de 10 % des coûts de l'éducation dans le pays. Les familles haïtiennes, au prix d'énormes sacrifices, supportent 65% du financement de l'éducation. Selon les données du Ministère de l'Education recueillies auprès de divers partenaires l'effort financier des familles en éducation est estimé à US\$ 109,00 en moyenne par année par rapport à un revenu moyen de US\$ 200. Une situation qui diminue les possibilités des ménages de répondre aux autres besoins essentiels tels la santé et l'alimentation.

Cette situation résulte en partie des choix de politiques économiques néolibérales des différents gouvernements qui prônent le désengagement de l'état des services sociaux. Les dépenses publiques d'éducation sont passées de 1.4% du PIB en 1990 à 1.1% en 1999 – 2000 et ne représentent aujourd'hui que 13,8 du budget national.

- L'inefficacité du système et son inadéquation avec les réalités socio-économiques et culturelles du pays.

Le système formel accuse seulement un taux de réussite moyen aux examens officiels d'environ 65% en 6^e et 9^e année fondamentale et 48 à 50% en classes terminales 1 et 2.. Le pourcentage annuel de redoublements au niveau fondamental est important (12%) et la sortie prématurée de l'école est élevée (10 à 15% par an. De plus, l'enseignement n'est pas du tout orienté vers la prise en charge de la réalité quotidienne, la production, l'environnement, le développement socio-économique au service de la population, l'intégration du travail manuel et technique, le civisme.

Ce faible niveau de la qualité de l'éducation s'explique non seulement par des faiblesses internes du système (la majorité des enseignants et enseignantes manquent de formation et sous-rémunérés-es, le ratio élève/maitre est trop élevé avec une moyenne de 48 élèves pour 1 maitre, le temps d'apprentissage est insuffisant avec 185 jours en Haïti pour une moyenne internationale de 200 jours, les infrastructures, les manuels et les supports pédagogiques sont inadéquats, obsolètes et parfois inexistantes), mais aussi par l'environnement socio-économique et la situation d'extrême pauvreté de la population. L'éducation étant traitée comme une marchandise, la qualité de celle-ci dépend de la capacité d'achat des familles.

D'un autre côté, l'alphabétisation des jeunes et des adultes est réduite à l'alphabétisation initiale avec la vision de lecto-écriture de base. Il a toujours eu un manque de continuité dans les programmes des gouvernements haïtiens Le résultat est en grande partie le développement de l'analphabétisme fonctionnel et encore l'analphabétisme tout court qui frappe plus de 50 % de la population haïtienne

- Le caractère élitiste et discriminatoire du système.

Des iniquités sont flagrantes dans le système éducatif haïtien et sont fonction du genre, des situations économiques, des zones géographiques, des handicaps. 51% de garçons contre 49% de filles ont accès à l'école. Le taux de déperdition scolaire est plus élevé chez les filles et environ 1/3 des femmes haïtiennes entre 15 et 49 ans n'a pas reçu une éducation formelle. En 2003 le pourcentage de personnes analphabètes était calculé à 52,88 % de sexe féminin et 47,12) de sexe masculin.

Le pourcentage des personnes jamais scolarisées en milieu rural (54,7) est trois fois plus élevé que celui de la Région Métropolitaine (17,7 %) et deux fois plus élevé que celui des autres villes (26,6 %). En matière d'alphabétisation le milieu rural demeure le plus défavorisé à 38,6 %, plus de deux fois moins que le taux de l'Aire Métropolitaine (82.00 %).

Selon la Carte de la Pauvreté, version 2004, publié par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, le taux d'alphabétisme des 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles est de 36,4 %, soit deux fois moins que la population ayant les revenus les plus élevés (77,6.)

Les personnes handicapées ou à besoins spéciaux ne reçoivent presque pas d'attention spécifique sauf dans quelques rares centres.

Il s'en suit que les pauvres, les ruraux, les femmes, et les handicapés sont les plus victimes du manque d'équité dans le système éducatif haïtien.

Il existe une relation directe entre le modèle de développement en Haïti basé sur le système capitaliste néolibéral et les déficiences du système éducatif qui reproduisent la pauvreté, l'exclusion et la discrimination

2.2.2.- Participation des mouvements associatifs

Les mouvements sociaux et populaires dans leurs multiples composantes ont fortement investi dans l'éducation, principalement dans l'éducation non formelle et l'éducation populaire en Haïti. Les formations ont aidé et aident la population à survivre, à vivre, à lutter pour construire des espaces démocratiques et de rechercher des voies de développement alternatif

Cela a contribué à la formation et aux initiatives des secteurs défavorisés dans des domaines tels que l'alphabétisation, les droits humains, la participation citoyenne et politique, les droits des femmes, l'agriculture, l'élevage, l'économie solidaire, la santé, l'environnement,.

2.2.3.- Impératifs pour le respect du droit à l'éducation en Haïti

1. L'éducation est un droit fondamental, reconnu par la Constitution haïtienne et diverses instances internationales qui doit être garanti par l'Etat comme base d'un modèle de développement axé sur la justice, l'inclusion sociale, l'équité, la diversité et la durabilité environnementale.. Notre préoccupation est que ce droit est gravement menacé par l'application de politiques et de programmes d'inspiration néolibérale qui réduisent l'agenda publique en éducation.
2. Pour faire face à ses obligations et engagements, l'Etat Haïtien doit améliorer, augmenter de manière substantielle, l'offre publique et gratuite en éducation de qualité comme politique d'Etat, Il faut travailler à la démocratisation de l'éducation.
3. Il est impératif de rechercher et d'atteindre l'équité dans l'offre scolaire, dans la qualité des services afin de garantir l'égalité de chances et des opportunités particulièrement pour la majorité de la population en situation de pauvreté et en situation de vulnérabilité, les paysans et paysannes, les femmes paysannes, les habitants et habitantes des quartiers populaires.
4. La situation d'enfants non scolarisés (plus de 500,000.00) et de milliers d'autres sous-scolarisés-es ainsi que celle de plus de 3, 000,000.00 de jeunes et d'adultes victimes de l'analphabétisme nous interpellent fortement. Ces situations exigent des solutions immédiates, profondes et durables en vue d'arriver à la scolarisation universelle, l'éradication de l'analphabétisme et la généralisation de l'éducation de base des jeunes et des adultes. Ces solutions devront être des politiques d'Etat

définies, mises en œuvre, suivies et évaluées, de manière participative, déconcentrée et décentralisée.

5. Au niveau de la scolarisation des enfants :
 - a.- Les programmes doivent prendre en charge de manière spécifique les enfants surâgés-es et les enfants qui laissent l'école prématurément.
 - b.- Avec les matières classiques, le contenu des programmes devra être orienté vers la prise en charge de la réalité quotidienne, la production, l'environnement, le développement socio-économique au service de la population, l'intégration du travail manuel et technique, le civisme, la promotion et le développement des valeurs de solidarité, d'entraide.
 - c.- La formation des éducateurs et éducatrices de l'éducation de base des enfants et du secondaire est fondamentale pour le développement de la population et de l'éducation dans le pays. Elle doit être prise en charge par l'Etat et réalisée à travers diverses options comme les post-graduées, les diplômés et la formation continue. Des coopérations internationales pourraient être développées dans ce domaine.
6. Au niveau des jeunes et des adultes
 - a.- L'alphabétisation ne doit pas s'arrêter à l'alphabétisation initiale comme toujours dans le passé. Il est indispensable de dépasser la vision lecto-écriture de base de l'alphabétisation, de l'articuler avec les aspirations des participants et participantes, le développement social, culturel, économique et politique.
 - b.- L'alphabétisation doit être intégrée dans un Programme d'Education de Base des Jeunes et des Adultes.
 - c.- Doit également être défini un Plan National. d'Education des Jeunes et des Adultes Ce plan doit concevoir l'apprentissage comme éducation continue tout au long de la vie. Des programmes doivent être développés en ce sens.
7. Le développement de la participation organisée de la population dans la définition des politiques éducatives et dans la gestion de l'éducation et la prise en charge de l'éducation comme politique d'Etat sont les principaux garants de l'accès, la qualité et de l'équité pour toutes et pour tous au niveau de l'éducation en Haïti.
8. Le droit à l'éducation du peuple ne peut-être actuellement garanti que par la participation de l'ensemble de la société haïtienne avec l'appui solidaire de nos alliés-es et partenaires.

2.3.- DROITS HUMAINS ET DROITS DES FEMMES:

L'émergence d'un Etat de Droit : une issue indispensable pour juguler la crise haïtienne

La problématique des Droits Humains en Haïti est fondamentalement marquée par une crise structurelle déni de citoyenneté et a des crises politiques récurrentes accélérant la défaillance des principales institutions devant garantir la jouissance par les haïtiens/haïtiennes de leurs droits civils et politiques.

2.3.2.- Une crise de citoyenneté séculaire :

Depuis l'irruption des masses populaires sur la scène politique en 1986, ses principales revendications en ce qui concerne la jouissance de ses *droits civils et politiques* reposent sur 3 exigences majeures : la Justice, la Transparence et la Participation.

A date, ces réclamations sont encore dans l'impasse. Les prescrits de la Constitution haïtienne votée massivement en 1987 dans la logique de rupture à l'ordre social d'exclusion et pour une transformation sociale n'ont jusqu'à présent pas été appliqués. En particulier la composante relative au fonctionnement des Collectivités Territoriales Les élus-es aux ASECS, CASECs (plus de 565 sections communales) des dernières élections de 2006, sont restés-es à date non encore investis de leur fonction. Cette situation est dénoncée par les populations qui y voit la stratégie habituelle du Pouvoir Central (Président et Premier Ministre) a bloquer tout processus visant la participation citoyenne et la décentralisation des pouvoirs.

S'il est vrai que la dynamique sociale des années 80, a pu provoquer un changement de paradigme dans le fonctionnement du système politique haïtien :

- renoncement aux dictatures politiques,
- droits d'associations et de réunions
- Elections au quinquennal

en matière de "*Justice, Transparence et Participation*" ce système demeure fondamentalement inchangé. L'émergence d'un "état de droit " devant favoriser la jouissance de *droits civils et politiques* est encore dominée par une crise profonde mettant en confrontation permanente les desideratas d'une masse populaire exclue (paysans, ouvriers, femmes) et un système politique traditionnel assimilé plutôt à un replâtrage d'un modèle de "Démocratie imposée".

C'est dans cette optique que se place les diverses luttes citoyennes en particulier celles des femmes haïtiennes qui depuis plus de 20 ans à cote d'autres secteurs du mouvement social constituent l'un des fers de lance dans cette lutte pour l'émergence d'un Etat de Droit.

Les femmes haïtiennes dans leur combat acharné contre l'exclusion et vers la participation citoyenne ont pu acquérir depuis 1950 leur droit de vote, et en 1994 la constitution d'un Ministère a la Condition Féminine au sein de l'appareil d'Etat, mais, elles font encore face à des obstacles majeurs quant à leur droit à une participation intégrale dans la gestion de la chose publique. Aux dernières élections seulement 8 femmes ont pu accéder au poste de Sénateur et de Député au Parlement sur un total de 102 candidates soit 7,6 %. Score qui est en nette régression par rapport aux élections de 1990 où la participation avait atteint tout au moins un taux de 8 %. De même qu'au niveau du gouvernement actuel, sur 18 postes ministériels on compte seulement 2 femmes.

Participation et scores des femmes aux élections présidentielles et législatives en février 2006.

Candidates	102	7.6%
Candidats	1231	92.34%
Total Candidats - tes :	1333	100%

Cette situation si elle ne traduit pas toute la dimension du problème est significative du grave déficit que connaît Haïti en ce qui a trait à l'exercice intégral des droits civils et politiques pour les femmes. Ce faible accès des femmes à des postes de responsabilité politique dans les gouvernements et de la gestion du pays est aussi révélateur d'une discrimination sexo-spécifique séculaire. Les revendications incessantes des organisations féministes pour une politique de quota à au moins 30% n'a pas été pris en compte. De

même, que les nombreuses revendications relatives à l'intégration des femmes dans des programmes pouvant la porter à la prise de décision : activités communautaires, accès à la formation sont émanés en grande partie des associations de femmes elles-mêmes et /ou des ONGS. L'état reste encore très peu proactif en matière de progrès à faire au niveau du statut de la femme et de sa situation, malgré son adhésion aux nombreuses conventions internationales notamment celles pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).

2.3.2.- Un système judiciaire en faillite

Un autre défi majeur à l'exercice des droits humains en Haïti est la re-construction du système judiciaire considéré comme étant en faillite et incapable d'assurer un projet alternatif dans la perspective d'un État de Droit. L'appareil judiciaire haïtien est aujourd'hui rongé par :

La corruption et l'extorsion qui se retrouvent à tous les niveaux du système. Les juges et les commissaires de gouvernement, mal formés et souvent choisis selon leurs accointances ou leur malléabilité à se soumettre aux demandes de leurs bienfaiteurs, ou ils accordent "justice" aux plus offrants ou aux plus puissants.

Une impunité presque légendaire. Toutes les grandes infractions restent en général impunies : viols, meurtres, assassinats, enrichissements illicites, etc....les principaux cas de journalistes assassinés, de grand massacre de paysans : Piatre, la Syrie, Jean Rabel restent impunies.

L'inadéquation du cadre légal qui est complètement désuet. Les codes civil et pénal haïtiens sont d'inspiration du code Napoléonien, ne sont jamais réformés malgré les insistantes réclamations de

Une inaccessibilité aux masses paysannes en particulier (plus de 2/3 de la population) et aux plus démunies et ce, par son organisation, son fonctionnement, son coût et une centralisation à outrance des tribunaux dans les centres urbains.

Un état d'assujettissement au pouvoir exécutif. C'est l'Exécutif qui jusqu'à présent nomme, révoque ou déplace les magistrats de façon discrétionnaire, en contradiction avec les dispositions de la Constitution de 1987.

Au moins 7 tentatives de réformes judiciaires de 1996 à nos jours se sont révélées inopérantes. Les organisations de Droits Humains et de Droits des Femmes les plus actives : RNDDH, POHDH, JILAP, CENTRE OECUMENIQUE DES DROITS HUMAINS, CONAP, demeurent encore plus préoccupées d'autant que ces réformes sont plus l'émanation de la communauté internationale : La France, États-Unis, Canada que répondant à une politique nationale de l'État. De plus, les nombreuses propositions venant de ce secteur sont souvent écartées dans ces décisions de réformes.

Ce dysfonctionnement du système judiciaire est également exacerbé par une inefficacité de ses institutions auxiliaires telles que :

- **la Police Nationale** qui malgré les efforts à son fonctionnement adéquat, fait encore face à de graves problèmes d'orientation, d'organisation, et d'administration. L'institution ne s'est pas encore totalement affranchie de la dépendance aux pouvoirs politiques, et aux multiples influences étrangères en particulier la MINUSTAH. La corruption, l'implication de nombreux policiers dans les trafics de la drogue, le kidnapping, le viol des femmes, les assassinats, les abus, l'irrespect des commandements constituent les principales plaies qui gangrènent l'institution. Les organismes de Droits Humains reprochent le curricula de formation à la Police jugé inadéquat aux besoins essentiels en Droits Humains de la population ; par exemple l'inexistence d'une police scientifique pouvant au jugement des cas de viol, de crime etc... De même que

l'effectif de 8,000 agents de police pour une population de 8, 500.000 habitants est estime insuffisant et est considère comme une déficience grave aux besoins de -centralisation du pays.

La MINUSTAH, contrairement a son mandat n'a nullement contribue a une structuration adéquate de la Police Nationale amenée a la remplacer, celle -ci préfère joue le rôle de substitution a la Police en ayant le contrôle a 85% de la sécurité du pays, sans en assurer un désengagement significatif de ce mandat. De plus, le désarmement des groupes armes, l'une des principales taches de cette force multinationale n'est jamais accompli plus de 3 ans depuis sa présence dans le pays. Plus de 300,000 armes illégales circulent en Haïti selon l'ONG / OXFAM Internationale mettant en danger les institutions et fragilisent cette Police constituée il y a seulement 15 ans.

- **Et le système pénitencier** qui constitue un obstacle au bon fonctionnement de la justice et au respect des droits humains. Les conditions dans les prisons haïtiennes et les centres de détention sont inhumains et cruels. Les prisons ne disposent pas des services les plus rudimentaires: électricité, eau potable, toilettes, fournitures médicales, Sur les vingt-et-un (21) centres de détention existant préalablement, 17 fonctionnent dans des conditions jugées inacceptables. Les centres pénitenciers sont réputés pour des cas d'évasions massives et spectaculaires. De 2004 à nos jours, au moins 20 cas de ce type ont été enregistrés laissant en cavale, plus de 3000 détenus pour lesquels jusqu'à présent aucune mesure n'est prise pour les remettre à nouveau sous le contrôle de la justice. Bref, la justice et les prisons haïtiennes détiennent le record pour ses cas de "*détention préventive prolongée*". Actuellement sur 5 339 prisonniers à l'échelle nationale seulement 15% sont l'objet d'une décision de justice, 4 538 soit 85% sont en attente de justice ou la plupart est astreint a ce régime de : "*détention préventive prolongée*".

Il en ressort de cette dégradation deletere du système judiciaire, que les phénomènes comme l'insécurité, la violence structurelle ou conjoncturelle en trouvent leur terreau.

En ce qui concerne la situation des femmes, la violence sexo-spécifique associée au patriarcat est d'une ampleur considérable et celle-ci est renforcée par cette défaillance du système judiciaire. En Haïti, 8 femmes sur 10 sont victimes ou exposées à la violence structurelle de toutes sortes (viol, inceste, irresponsabilité paternelle, abus sexuels, amputation de membres, yeux crevés, matrices perforées, assassinat) et sont privées de mécanismes légaux, et de services juridiques adéquats pouvant lui rendre justice. Le cadre légal n'est pas reforme, les tribunaux sont éloignés et inaccessibles, et les procédures sont compliqués et coûtent cher. En Haïti, une femme voulant traduire son mari en justice pour une demande de pension alimentaire doit dépenser le triple de la valeur qu'elle obtient du mari en frais d'avocat et d'autres procédures.

Dans ce contexte, la reconquête de notre souveraineté nationale sur le plan politique, économique, sociale, et sur le plan de la sécurité nationale constitue un pre-requis indispensable. Aujourd'hui le peuple haïtien recherche une solidarité constructive basée sur l'apport et l'expérience des peuples mais aussi de leurs Etats qui en sont leurs représentants.

III.- APPEL À L'UNION EUROPEENNE

Aujourd'hui, nos demandes envers les partenaires européens vont dans le sens de l'établissement du partenariat solidaire qui vise la consolidation des avancées résultant de la dynamique sociale de la récente conjoncture, le renforcement des initiatives locales et l'intégration des revendications populaires dans les politiques et programme de développement. Une révision de toute approche préconisant une forme de Démocratie Imposée qui a fait de Haïti une République dépendante, appauvrit, et ingouvernable.

Nos demandes spécifiques s'articulent à travers les axes prioritaires suivants :

La Sécurité Alimentaire et Alternatives Economiques

Dans le « Document de Stratégie Pays » établi entre le Gouvernement Haïtien et l'UE, la Sécurité alimentaire n'a plus été défini comme un secteur prioritaire pour les années avenir (2007-2013) alors que le pays nécessite un appui clair et spécifique de l'UE en la matière. Nous demandons donc à l'UE de revenir sur cette décision et de prioriser encore les investissements dans :

- le développement rural et la sécurité alimentaire de manière à valoriser les potentialités du secteur agricole et augmenter de manière significative la disponibilité alimentaire locale. Les domaines prioritaires seraient l'irrigation, la protection de l'environnement, la formation technique des producteurs.
- l'appui à l'État et la société civile haïtienne dans la production d'un Plan National de Sécurité Alimentaire à partir d'un processus participatif qui impliquerait tous les secteurs de la vie nationale.

Il s'agirait également de :

- intégrer dans les stratégies de coopération de l'UE avec Haïti l'objectif primordial de réduire les disparités criantes.
- appuyer l'avènement d'un État stratège, de droit et de services en Haïti.
- soutenir les efforts de renforcement de la société civile haïtienne.

Education Pour Tous et Egalité de chance.

Nous demandons à l'UE

- D'apporter sa collaboration en vue de l'annulation complète et rapide de la dette tant au niveau multi latéral que bilatéral particulièrement en ce qui concerne la France, l'Italie et l'Espagne qui alourdit le développement durable du pays. Les fonds à rembourser pourront être utilisés notamment dans la scolarisation universelle et dans l'éradication de l'analphabétisme en Haïti.
- D'exclure les services sociaux en particulier l'éducation des négociations pour les Accords de Partenariat Économiques notamment en ce qui concerne Haïti.
- D'appuyer l'État haïtien pour qu'il puisse :
 - a.- garantir la scolarisation de tous les enfants (filles et garçons) et l'atteinte des objectifs de Dakar
 - b.- garantir la généralisation de l'alphabétisation et l'éducation de base des jeunes et des adultes
 - c. Définir un Plan National d'Éducation des Jeunes et des Adultes
- D'appuyer les initiatives des mouvements sociaux, démocratiques et populaires visant à garantir le droit à l'éducation du peuple haïtien tel que prévu dans la constitution haïtienne et reconnus dans

des déclarations et conventions internationales et dans la lignée des grandes campagnes mondiales et régionales.

Les Droits Humains et les Droits des Femmes:

Les haïtiens /haïtiennes, dans leurs revendications fondamentales plaident pour l'édification d'un "Etat de Droit " qui ne peut se construire sur l'impunité, mais devant nécessairement reposer sur la confiance des citoyens –citoyennes dans la régularité du fonctionnement des institutions démocratiques, et notamment de la justice. Ces priorités visent notamment :

- La réforme réelle du système judiciaire basée sur une approche cohérente qui tienne compte des tares historiques d'exclusion et de discrimination des masses paysannes et populaires, des femmes, et qui doit chercher à opérer un rapprochement entre les citoyens et la justice.
- La refonte des codes et des lois haïtiennes (dans les deux langues officielles d'Haïti, français et créole) avec de nouvelles lois sur le foncier pouvant garantir l'accès à la terres paysans, éviter les massacres terriens, facilitant la réforme agraire, la création dans le milieu rural et la relèvement de la production agricole
- L'autonomie du système judiciaire dans toute sa charpente administrative et dans ses rapports avec l'Exécutif, le Législatif par un processus visant l'élimination de la corruption, la lenteur, et autres tares qui entravent le la bonne marche d'une justice équitable, juste est sans discrimination. Ce processus doit être a même de crédibiliser les juges les notaires, les huissiers, et les officiers d'état civil et autres agents du système qui doivent être intègres dans des programmes de formation (Ecole de la Magistrature) continue aptes à outiller les magistrats, les auxiliaires de justice.
- Des ressources propres (budget) doivent être affectes au fonctionnement de la justice comme garantit de son autonomie.
- L'accessibilité de la justice à tous les citoyens-citoyennes en créant une justice de proximité avec la construction d'infrastructures –tribunaux civils et tribunaux de paix et en rendant le coût et les mécanismes moins compliqués aux citoyens / citoyennes. La mise en place d'une assistance légale gratuite pour les personnes ou les groupes les plus démunis, afin qu'ils puissent être accompagnés devant les tribunaux, et la vulgarisation de l'information juridique en créole est aussi une priorité. De même que l'accès à l'identité civique pour des individus (octroi d'acte de naissance) est une priorité
- La réforme du système pénitencier par la sécurisation des prisons, le respect des droits fondamentaux des prisonniers – prisonnières, l'arrêt des détentions préventives prolongées qui constitue un déficit au bon fonctionnement de la justice.
- La redéfinition du mandat de L'Office de Protection du Citoyen et de la Citoyenne doit être renforcé dans son rôle de garant des citoyens/citoyennes face aux éventuels dérives des autorités étatiques.

Renforcement de la Police Nationale et désengagement de la MINUSTAH

- Le désengagement de la MINUSTAH sur le territoire national haïtien avec un agenda préalablement négocié avec le gouvernement et les secteurs clés de la Société Civile en particulier les organismes de Droits Humains, est une condition indispensable à une gestion adéquate de la chose publique. Cette décision se révèle urgente dans la stratégie de redonner à Haïti son indépendance et sa capacité à se re-construire.

- Désarmement des groupes armés qui constituent une entrave à l'exercice et le respect des droits humains.
- La mise en place des collectivités territoriales et la gestion responsable et d'une administration des communautés locales par des Maires, ASEC, CASEC, Assemblées, jouera un rôle clé dans la reprise de confiance des citoyens / citoyennes et donnera un signal clair à la fondation d'une société d'inclusion et de participation. L'application de ce dispositif constitutionnel servira à dissuader la pratique de ces élus dans des rôles et fonctions de police (en milieu rural)
- Enfin, le rôle de la Police Nationale dans sa fonction d'auxiliaire de justice doit être précisé et formalisé. Que la Police Judiciaire, surtout dans des domaines spécialisés, ait les ressources indispensables pour mener les enquêtes, et peuvent établir des preuves légales en matière de violence sexuelle.

Plan national de réforme pour enrayer les discriminations et violence faite aux femmes

Toute réforme du système judiciaire et de la reconstruction d'Haïti en état de droit requiert une remise en cause du statut discriminatoire et inégalitaire dont sont victimes les femmes. L'accès aux femmes à la justice demeure une urgence et une priorité à l'établissement d'une justice saine, juste et équitable. Dans ce contexte, il se révèle prioritaire la mise sur pied de :

- Un plan National prenant en compte les revendications spécifiques des femmes au niveau de l'application et du respect de leurs droits ce plan national implique : une révision des lois, la formation des agents de la justice et de la police (juges, commissaires du gouvernement, policiers et autres auxiliaires de la justice).
- La refonte du cadre légal en matière de condition féminine pouvant prendre en compte les différentes revendications des mouvements de femmes telles : l'accès à la terre, la paternité responsable,
- Création d'une loi spécifique sur la violence prenant en compte toutes les dimensions (forme et catégorie) de la violence sexuelle.

Fort de tous ces besoins et priorités qui sont l'émanation de tous les secteurs du mouvement populaire et démocratique haïtiens, nous réclamons de vous amis-es d'Haïti en particulier à vous Parlementaires Européens :

- 1- Une orientation de la partie de l'aide financière de l'UE à Haïti, en particulier celle du 10^{ème} FED à des objectifs structurels liés à des secteurs structurants comme : L'Agriculture, la Justice, l'Éducation, etc...
- 2- Un moratoire sur les APE pour Haïti. Car, toute signature de cet accord par Haïti créera une hypothèque aux efforts de re-construction et de l'établissement de l'état de droit qui lui sont indispensables.